



URPS
Chirurgiens-Dentistes
Hauts-de-France

RAPPORT D'ACTIVITÉ

De l'URPS Chirurgiens-Dentistes
Des Hauts-de-France



URPS chirurgiens-Dentistes Hauts-de-France
118 bis rue Royale - 59000 LILLE
① 03 20 14 93 30 - contact@urpscfd-hdf.fr

Sommaire

I. L'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France : missions et fonctionnement	3
1. Rappel des missions	3
2. Fonctionnement	4
3. Indicateurs d'activité global	4
4. Bilan budgétaire	4
5. Origine des ressources	5
II. Les projets internes	5
1. Maison des URPS	5
2. Formations proposées par l'URPS :	5
3. Réédition du livre de Gauzeran.....	6
4. Les centres Low-Cost – Dentego.....	6
5. Les CCDeLi (Cellule de Coordination des Dentistes Libéraux).....	6
6. Bulletin d'information de l'URPS « Passion santé »	6
7. Etude sur le non recours aux soins	6
III. Assemblées Générales et Commissions	6
1. OR2S (Observatoire de la Santé et du Social)	6
2. CESP (Contrat d'engagement de service public)	7
3. HANDIDENT	7
IV. Projets Inter URPS.....	7
1. Plaquette inter URPS – support de communication	7
2. « Prise en charge des personnes en situation de handicap »	7
3. Cosmétiques et périnatalité.....	7
4. Mise en place d'un guide méthodologique sur les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)	8
5. Questionnaire sur les PTA (Plateformes Territoriales d'Appui).....	8
6. Projets en cours avec l'URPS Biologistes.....	8
7. ETP/Prévention	9
V. Participation à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.....	9
1. CODAMUPS-TS.....	9
2. CTS	9
3. SICP (système d'information et de communication partagé)	9
4. PRS 2	9

I. L'URPS Chirurgiens-Dentistes des Hauts-de-France : missions et fonctionnement

1. Rappel des missions

Les Unions Régionales de Professionnels de Santé (URPS) ont été créées par la loi Hôpital Patients Santé Territoire (Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires) et le décret n°2010-585 du 2 juin 2010.

Associations loi 1901, les URPS représentent la composante libérale de chaque profession de santé au niveau régional. Les URPS sont au nombre de 10 par région : médecins libéraux, chirurgiens-dentistes, pharmaciens d'officines, biologistes responsables, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, et orthoptistes.

Les missions des URPS sont fixées par l'article R4031-2 du code de la Santé Publique.

La principale mission des URPS est de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional.

Concrètement, les URPS participent notamment :

- A la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé (PRS) ;
- A l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins, en vue notamment de l'élaboration du schéma régional d'organisation des soins (SROS) ;
- A l'organisation de l'exercice professionnel, notamment en ce qui concerne la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice ;
- A des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- A la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins mentionnés à l'article L. 4135-4 ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- A la mise en œuvre du développement professionnel continu (DPC).
- Elles peuvent procéder à l'analyse des données agrégées nationales et régionales issues du système national d'informations interrégimes de l'assurance maladie en rapport avec leurs missions.

2. Fonctionnement

Les membres des unions régionales sont élus par les professionnels de santé exerçant à titre libéral dans le régime conventionnel, dans la région où ils exercent à titre principal (article R.4031-14 du Code de la santé publique), et ce pour 5 ans.

Les dernières élections ont été organisées en décembre 2015. L'assemblée générale, qui se réunit deux fois par an (juin et décembre), est composée de 15 membres élus :

Un bureau composé de 6 membres

- Dr Thomas BALBI, président
- Dr Hervé BAELDE, vice-président
- Dr Jean-Pierre HERLEM, trésorier
- Dr Marie BISERTE, trésorier adjoint
- Dr Jean-Paul COPPI, secrétaire
- Dr Sylvain CHARBIT, secrétaire adjoint

En 2017, le bureau s'est réuni 4 fois.

Les autres membres de l'assemblée générale :

- Dr Marie BISERTE
- Dr Marianne CORDET DRON
- Dr Jacques DRANCOURT
- Dr Christophe LEMAN
- Dr Philippe LEVEL
- Dr Annie MERAC
- Dr Régis MERESSE
- Dr Maud SILBERBERG
- Dr Peggy SZPAK

En 2017, une salariée a également été embauchée en tant que chargée de mission, Mme Charlotte MOREELS.

3. Indicateurs d'activité global

L'URPS chirurgiens-dentistes a participé en 2017 à un total de 85 réunions, regroupant les commissions de l'ARS, des comités de pilotage de projets inter URPS ou de projets internes à l'URPS chirurgiens-dentistes, sur diverses thématiques (périnatalité, télémédecine, prévention, handicap...).

4. Bilan budgétaire

Le bilan budgétaire se trouve en annexe n°1.

Suite à la parution du décret n° 2017-886 du 9 mai 2017¹ modifiant les dispositions relatives aux unions régionales des professionnels de santé, l'URPS a calculé la fraction du budget annuel dédiée à la mise

¹ Stipulant que « Une fraction du budget annuel de l'union est dédiée à la mise en œuvre du programme de travail annuel. Cette fraction est déterminée par l'assemblée de l'union et ne peut pas être inférieure à 30 % et supérieure à 80 % du budget annuel de l'union. »

en œuvre du programme d'activité pour l'année 2017. Ainsi, environ 64% du budget est dédié à la mise en œuvre du programme annuel.

5. Origine des ressources

Les actions réalisées en 2017 par l'URPS Chirurgiens-dentistes des Hauts-de-France ont été financées :

- Sur fonds propres (via la cotisation obligatoire versée par chaque chirurgien-dentiste libéral de la région)
- Par les recettes provenant des inscriptions aux formations

Des contrôles financiers internes (Commission de contrôle) et externes (Commissaire aux comptes) sont assurés.

II. Les projets internes

1. Maison des URPS

L'URPS a rejoint cette année la Maison des URPS, où toutes les URPS de la région sont regroupées. Ce ralliement géographique permet d'instaurer une réelle dynamique sur des projets communs.

2. Formations proposées par l'URPS :

- *Radioprotection des patients :*

Ces formations sont organisées en collaboration avec l'Office National de Formation Odontologique Continue de l'Oise (Onfoc Oise) et sous la direction pédagogique du Dr Anne Sergent, personne compétente en Radioprotection. Le coût total de cette formation est pris en charge par l'URPS, sachant que la collaboration de l'Onfoc est faite à titre gracieuse.

Cinq sessions de formation ont été proposées en 2017 :

- Le 27 avril, à Compiègne : 70 participants
- Le 22 juin, à Arras : 22 participants
- Le 28 septembre, à Laon : 39 participants
- Le 9 novembre, à Lille : 66 participants
- Le 21 décembre, à Calais : 53 inscrits

Soit, **environ 250 participants** en 2017.

- *AFGSU 2 – remise à niveau :*

Ces formations sont organisées en collaboration avec les CESU (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences) et au sein des CESU des différents départements de la région. Une participation de 70 euros est demandée pour les sessions qui se déroulent à Lille, Beauvais, Arras et Laon. En moyenne (cela diffère en fonction des CESU), les sessions sont limitées à 12 participants.

Plusieurs sessions ont été proposées :

- Lille : 16 novembre (9 participants) 14 décembre (10 participants) et 21 décembre (9 participants)
- Beauvais : 30 novembre (6 participants)
- Arras : 7 décembre (9 participants)

- AFGSU 2 –formation initiale :

On note une forte demande des chirurgiens-dentistes de la région concernant la mise en place de sessions de formation initiale de l'AFGSU2 (à ce jour, environ 80 praticiens).

3. Réédition du livre de Gauzeran

L'URPS a réédité le livre du Dr Didier GAUZERAN sur les lésions à risque aux cancers des muqueuses orales. En effet, ce livre a été envoyé, lors de la mandature précédente de l'URPS Nord-Pas-de-Calais, à tous les praticiens de l'ex région Nord-Pas-de-Calais. Il a donc été décidé de réaliser un envoi également aux praticiens de l'ex Picardie, qui n'avaient pas reçu l'ouvrage.

4. Les centres Low-Cost – Dentego

Suite à l'annonce de l'ouverture du centre low-cost Dentego rue Nationale à Lille, l'URPS a écrit aux élus (sénateurs et députés) des risques encourus, et a également prévu de rencontrer la Directrice Générale de l'ARS des Hauts-de-France.

Un courrier est en cours de préparation pour avertir nos élus (députés, sénateurs) des risques encourus.

5. Les CCDeLi (Cellule de Coordination des Dentistes Libéraux)

Par le biais d'une aide financière, l'URPS a participé au fonctionnement des CCDeLi. Toutefois, les CCDeLi qui se sont structurées secondairement en association ne font plus l'objet de participation de l'URPS.

6. Bulletin d'information de l'URPS « Passion santé »

Un bulletin d'information et de communication a été rédigé et envoyé à tous les chirurgiens-dentistes libéraux de la région. L'URPS souhaite réaliser un bulletin d'information de manière semestrielle ou trimestrielle.

7. Etude sur le non recours aux soins

Soucieux de connaître les motifs de non recours aux soins bucco-dentaires, et de mettre ainsi en place des solutions adaptées, un projet d'étude est en cours, en partenariat avec l'OR2S. Une enquête quantitative sera réalisée sur un échantillon de 4000 personnes pour connaître les véritables raisons de ce « non recours aux soins ».

Questionnaire mailing, et questionnaire téléphonique (IPSOS ou GFK) se dérouleront sur environ 2 mois et seront suivis d'une enquête qualitative (ANTHROPOLAB).

Les résultats seront disponibles dans un intervalle de 18 à 24 mois après le questionnaire quantitatif.

III. Assemblées Générales et Commissions

1. OR2S (Observatoire de la Santé et du Social)

L'URPS des chirurgiens-dentistes est membre de droit au Conseil d'Administration de l'OR2S. L'Assemblée générale et le Conseil d'Administration se sont déroulés le 19 juin 2017.

L'union était représentée par le Docteur Sylvain CHARBIT.

2. CESP (Contrat d'engagement de service public)

La mise en place de la commission CESP a eu lieu le 27 novembre 2017 et l'URPS était représentée par Mme Charlotte MOREELS, chargée de mission de l'URPS.

19 dossiers ont été présentés pour 15 contrats disponibles.

Les oraux se sont tenus le 12 décembre.

3. HANDIDENT

L'URPS a participé en tant que membre de droit, en remplacement de l'URPS Nord-Pas-de-Calais, au CA du 20 novembre 2017, représenté par le Dr Marie BISERTE.

IV. Projets Inter URPS

1. Plaquette inter URPS – support de communication

Un support de communication type plaquette a été réalisé par le collectif Inter URPS, afin de présenter aux professionnels le rôle de chaque URPS et les projets réalisés.

2. « Prise en charge des personnes en situation de handicap »

Ce projet s'inscrit dans le cadre du PRAPS PH (Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des Personnes en situation de Handicap) (*action n°6*). Répondant aux difficultés rapportées par les professionnels de santé libéraux à appréhender le monde du handicap, notamment dans ses composantes de structuration et d'organisation de l'offre, l'objectif est de mettre en œuvre un module de sensibilisation en soirée à destination des professionnels de santé libéraux, sur l'accès aux soins des personnes en situation de handicap.

Ce projet est porté par l'URPS Médecins libéraux et le CREAI HDF (Centre Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité), en association avec l'ensemble des URPS HDF, en partenariat avec le CISS et les 5 MDPH, et soutenu par l'ARS.

Le comité de pilotage s'est réuni deux fois afin de préparer le contenu des soirées. Une soirée test a été organisée le 17 octobre 2017, suivie par une soirée de débriefing le 9 novembre. Une première soirée a été organisée sur le Valenciennois le 28 novembre 2017, avec 19 professionnels inscrits dont 2 chirurgiens-dentistes et 1 assistant dentaire.

Au total, 20 soirées de sensibilisation sont prévues sur l'ensemble de la région. Ces soirées sont animées par des professionnels de santé libéraux, des professionnels du CREAI et des professionnels du secteur médico-social du territoire.

3. Cosmétiques et périnatalité

L'objectif de ce projet est d'établir un guide à destination des pharmaciens d'officine, permettant d'alerter sur les composants chimiques plus ou moins nocifs des produits cosmétiques destinés aux femmes enceintes, femmes allaitantes et nourrissons ne présentant pas d'affections dermatologiques. Ce guide est également destiné à tous les professionnels de santé libéraux, permettant ainsi d'harmoniser les messages délivrés aux patients.

Un comité de pilotage, mené par l'URPS Pharmaciens Hauts-de-France a été composé des partenaires suivants :

- Les porteurs du projet FEES (Femmes Enceintes Environnement et Santé) (APPA - Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique - et Mutualité Française Hauts-de-France) ayant rédigé le contenu scientifique, la Faculté de Pharmacie de Lille,
- Les réseaux régionaux de périnatalité (OMBREL; BNA; PAULINE; RPH et le réseau périnatal de Picardie)
- Les URPS Biologistes, Chirurgiens-Dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux et Sages-femmes des Hauts-de-France.

L'URPS Chirurgiens-Dentistes s'est greffé au projet en juin 2017 et a assisté à deux réunions du groupe de travail. Le guide est à présent terminé et est en cours d'impression.

4. Mise en place d'un guide méthodologique sur les CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé)

Afin de faciliter la mise en place des CPTS, il a été décidé en Inter URPS d'élaborer un guide méthodologique qui détaillerait de manière concrète le montage d'une CPTS. Suite à une première présentation du guide lors de la commission « offre de soins » du 3 octobre 2017, il a été retravaillé et a été présenté à nouveau lors de la commission du 5 décembre de cette même année. Chaque URPS en fait une dernière relecture avant validation.

A ce jour, il est uniquement prévu une version informatique qui sera disponible sur les sites des différentes URPS, une impression pourra être réalisée à la demande des professionnels.

5. Questionnaire sur les PTA (Plateformes Territoriales d'Appui)

La loi de santé prévoit la mise en place de Plateformes Territoriales d'Appui (PTA) à la coordination des cas complexes, c'est-à-dire lorsque l'état de santé, le handicap ou la situation sociale du patient rend nécessaire l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux ». Ces plateformes auraient pour but d'aider les professionnels de santé dans leur prise en charge des patients dits complexes.

Afin de connaître les ressentis de terrain et d'identifier les structures qui pourraient être porteuses ou associées aux plateformes territoriales d'appui (les textes législatifs donnant une priorité aux initiatives des professionnels de santé libéraux), un questionnaire a été transmis à l'ensemble des professionnels de santé libéraux.

A ce jour, 422 réponses ont été collectées, dont 31 réponses de chirurgiens-dentistes.

6. Projets en cours avec l'URPS Biologistes

Différents projets sont en cours avec l'URPS Biologistes sur les thématiques suivantes :

- Les NACO
- Les Bisphosphonates
- Les paramètres médicaux

Il s'agirait de travailler sur des plaquettes d'information à distribuer aux praticiens et éventuellement de mettre en place des formations.

7. ETP/Prévention

Des soirées de sensibilisation à l'ETP sont organisées sur toute la région par l'URPS Médecins. Depuis 2015, il y a eu 6 soirées de sensibilisation à l'ETP et 3 chirurgiens-dentistes ont participé à ces soirées.

Un projet interne à l'URPS Chirurgiens-Dentistes sera mené courant 2018.

V. Participation à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé

1. CODAMUPS-TS

Les CODAMUPS-TS sont restés en veille durant l'année 2017. Les prochaines réunions sont prévues au cours du premier trimestre 2018.

2. CTS

L'URPS chirurgiens-dentistes a missionné 6 chirurgiens-dentistes de la région, un dans chaque département, qui sont suppléants dans chaque CTS. Les chirurgiens-dentistes se sont rendus dans 9 CTS, répartis par département.

3. SICP (système d'information et de communication partagé)

L'année 2017 marque la fusion entre les GCS Matiss et e-santé Picardie. Ces Groupements sont remplacés par un GIP (Groupement d'Intérêt Public). L'URPS des Chirurgiens-Dentistes, qui ne faisait partie ni du GCS ni du groupement e-santé, va à présent pouvoir être représentée au sein de la nouvelle instance.

Ainsi, la stratégie régionale en matière de e-santé va s'organiser avec une gouvernance à trois niveaux :

- Le CORSSIS : instance stratégique qui doit permettre d'informer et de concerter les acteurs régionaux sur toutes les phases de la stratégique régional. L'URPS des Chirurgiens-Dentistes a également intégré cette instance.
- Le Conseil d'Administration du GIP qui dispose de la gestion opérationnelle avec des pouvoirs élargis (budgets, projets, contributions, rémunérations...).
- L'Assemblée Générale du GIP.

4. PRS 2

L'ARS a présenté en début d'année le schéma d'élaboration du PRS2.

Pour organiser les travaux, l'ARS a proposé des priorités sur la base des principales problématiques de la région identifiées par le diagnostic territorialisé de santé. Ces priorités du COS se sont déclinées en une vingtaine de chantiers dans le SRS.

Chaque chantier a été confié à un pilote nommé par la direction générale de l'ARS, qui a animé un groupe de travail au sein de l'ARS auquel étaient associés les professionnels de santé, les partenaires et les usagers. L'URPS chirurgiens-dentistes s'est positionné sur 8 chantiers :

Promouvoir des comportements favorables à la santé, Mère-enfant (dont périnatalité, IVG) ; Vieillissement (dont PMND) ; Handicaps (lien PRIAC) ; Diabète, obésité (et IRC) ; Lutter contre la désertification des professionnels de santé (dont Pacte territoire santé) ; Diversification de l'offre de soins et de l'offre médico-sociale, Maladies cardio-neurovasculaires (Lien PARCOEUR) et Respiratoire.

ANNEXE

ANNEXE 1 :

UNION REGIONALE DES PROFESSIONNELS DE SANTE CHIRURGIENS DENTISTES DES HAUTS DE France

PRODUITS

ACOSS (Article L. 4031-4 du code de Santé Publique)
DIVIDENDES SCI EURADENTAIRE
Intérêts sur Livret
Revenus Parts CMNE
Produits Exceptionnels Divers
Produit Cession Parts Sociales SCI EURADENTAIRE
Concours Financiers divers : Défraiement sur Conférences
Total des produits

PREVISIONNEL 2017

TOTAL	dont mise en œuvre programme travail	hors mise en œuvre programme travail
400,000 €	400,000 €	
0 €		
4,000 €		4,000 €
0 €		
404,000 €	400,000 €	4,000 €

REALISE 2017

TOTAL	mise en œuvre programme travail	hors mise en œuvre programme travail
401,740 €	401,740 €	
0 €		0 €
3,912 €		3,912 €
88 €		88 €
1,764 €		1,764 €
76,000 €		76,000 €
483,505 €	401,740 €	81,765 €

CHARGES

Fournitures de bureau Petit Equipement
Sous Traitance Administrative (DIF PRINT)
Loyer SCI EURADENTAIRE
Nom de Domaine OVH
Charges Locatives SCI EURADENTAIRE
Maison Dentaire Charges Communes
Maison des URPS
Maintenance Informatique
Assurance
Documentation
Frais de Formation
Documentation - Bulletins semestriels
Frais De Conférences
Indemnisation Professionnels santé
Honoraires (Anne Fuz)
Honoraires Expert Comptable
Honoraires CAC
Honoraires Web Master
Honoraires Osimatic (Frais de téléconférence)
Honoraires Juridiques
Frais d'actes
Frais de Déménagement
Cadeaux
Frais de Déplacements des professionnels de santé
Missions Réceptions
Affranchissement
Frais bancaires
Subvention Etudiants Chirurgien Dentites
Droits d'enregistrement Acquisition Parts Sociales SCI URPS
NORD PAS DE CALAIS
Salaire brut chargée de mission
Charges sociales patronales
Dotation aux Amortissements
Pénalités URSSAF
Valeur Nette Comptable Parts SCI EURADENTAIRE
Impôt sur les sociétés
Total des charges

PREVISIONNEL 2017

TOTAL	dont mise en œuvre programme travail	hors mise en œuvre programme travail
500 €		500 €
0 €	0 €	
1,400 €	1,400 €	
100 €	100 €	
2,550 €	2,550 €	
7,000 €	7,000 €	
4,800 €	4,800 €	
0 €	0 €	
1,100 €	1,100 €	
40,000 €	40,000 €	
0 €	0 €	
9,200 €	9,200 €	
54,300 €	54,300 €	
86,000 €	86,000 €	
	0 €	
6,000 €		6,000 €
3,500 €		3,500 €
2,500 €	2,500 €	
0 €	0 €	
1,000 €		1,000 €
0 €	0 €	
10,000 €	10,000 €	
3,000 €	3,000 €	
200 €	200 €	
200 €		200 €
16,000 €	16,000 €	
6,720 €	6,720 €	
960 €		960 €
257,030 €	244,870 €	12,160 €

REALISE 2017

TOTAL	mise en œuvre programme travail	hors mise en œuvre programme travail
2,114 €		2,114 €
8,972 €		8,972 €
1,418 €	1,418 €	
95 €		95 €
2,532 €	2,532 €	
5,852 €	5,852 €	
6,067 €	6,067 €	
988 €	988 €	
1,641 €	1,641 €	
25,930 €	25,930 €	
11,739 €	11,739 €	
0 €	0 €	
6,269 €	6,269 €	
115,206 €	115,206 €	
5,713 €	5,713 €	
7,800 €		7,800 €
3,498 €		3,498 €
925 €	925 €	
630 €	630 €	
1,211 €		1,211 €
181 €	181 €	
480 €		480 €
360 €		360 €
9,461 €	9,461 €	
3,228 €	3,228 €	
402 €	402 €	
-2 €		-2 €
6,420 €		6,420 €
7,000 €		7,000 €
17,252 €	17,252 €	
6,481 €	6,481 €	
221 €		221 €
46 €	46 €	
99,000 €		99,000 €
952 €		952 €
360,080 €	231,027 €	129,053 €

